

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-  
Cartierville*

**Membres**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

**Le 17 décembre 2018**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE184922022**

**Accorder un contrat à « J. René Lafond inc. », pour la  
fourniture de 15 tracteurs compacts articulés à voie  
étroite de marque Wacker Neuson avec divers outils  
et pièces d'équipement pour une somme maximale de  
2 647 923,78 \$, taxes incluses – Dépense totale avec  
frais de contingences de 2 780 319,97 \$, taxes  
incluses - Appel d'offres public 18-17292 (3 soum.).**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE184922022**

Accorder un contrat à « J. René Lafond inc. », pour la fourniture de 15 tracteurs compacts articulés à voie étroite de marque Wacker Neuson avec divers outils et pièces d'équipement pour une somme maximale de 2 647 923,78 \$, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 2 780 319,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17292 (3 soum.)

À sa séance du 28 novembre 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 5 décembre 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le marché pour les tracteurs de trottoir compacts et articulés était relativement restreint, ce qui explique que l'adjudicataire en soit à son troisième octroi consécutif.

Ils ont aussi compris que ces tracteurs pourront être articulés avec des chasse-neige, des épandeurs, des citernes et rampes de lavage et des brise-glace. Pour les membres l'acquisition de huit brise-glace s'avère particulièrement intéressante. Il est à souhaiter qu'il y ait un bon climat d'entraide entre les arrondissements dans l'usage de ces véhicules.

Enfin, la Commission a pris bonne note des renseignements donnés par le Service quant à la durée de vie utile de ces tracteurs.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE184922022 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**